

NOTRE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE

Banque coopérative, la Caisse Régionale est une société de personnes et non une société de capitaux. Les clients sociétaires détiennent le capital de leur Caisse locale sous forme de parts sociales. Lors des Assemblées générales, les résolutions sont votées selon le principe « un homme = une voix ».

52 CAISSES LOCALES

408 000 SOCIÉTAIRES⁽¹⁾

élisent en Assemblée générale

528 ADMINISTRATEURS

les Présidents des 52 Caisses locales élisent
les administrateurs de la Caisse Régionale

1 CAISSE RÉGIONALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe délibérant et décisionnaire, il valide les orientations stratégiques et suit les risques, ainsi que la mise en œuvre des politiques.

11

réunions en 2023

91,33%

d'assiduité

14

administrateurs⁽²⁾

LE COMITÉ DE DIRECTION

Organe exécutif de la Caisse Régionale, il définit la stratégie générale, des politiques de développement, de risque, de gestion des ressources humaines, ainsi que d'organisation de l'entreprise.

27

réunions en 2023

12

comités pilotent la mise
en œuvre des politiques
définies dans la stratégie



Le comité d'audit

éclaire le Conseil d'Administration sur les sujets liés à l'information comptable et financière

- 6 administrateurs
- 4 réunions en 2023



Le comité des risques

éclaire le Conseil d'Administration sur les sujets liés à l'appétit et à la maîtrise des risques

- 7 administrateurs
- 4 réunions en 2023



Le comité des nominations

évalue les besoins en termes de compétences, diversité et formation individuelles et collectives du Conseil d'Administration

- 5 administrateurs
- 2 réunions en 2023



Le comité des rémunérations

Le Conseil d'Administration confie à la commission nationale de rémunération des cadres de Direction du groupe Crédit Agricole la fonction du comité.

LES ORGANES DE GOUVERNANCE MIXTES

LES COMITÉS RÉGIONAUX

permettent la diffusion et le partage d'informations entre le Conseil d'Administration et les élus des Caisses locales.

54 membres :

- 43 membres des Caisses locales
- 11 membres du Conseil d'Administration

LE COMITÉ DES ENGAGEMENTS

valide les financements de crédit au-delà des délégations octroyées au Directeur général et rend mensuellement compte de ses activités au Conseil d'Administration.

5 membres :

- 4 membres du Conseil d'Administration
- 1 membre du comité de Direction

LA COMMISSION MUTUALISTE

coordonne les projets et les actions mutualistes.

16 membres :

- 4 membres des Caisses locales
- 4 secrétaires de Caisses locales
- 4 membres du Conseil d'Administration
- 3 membres du comité de Direction
- 1 collaborateur

(1) Somme des sociétaires des 52 Caisses locales. (2) Jusqu'au conseil d'administration de juillet 2023, puis 13 administrateurs.